Des progrès dans l'enseignement du flamand à l'école, mais aussi des freins

Le conseil d'administration de l'Institut régional de la langue flamande s'est réuni vendredi à Steenvoorde. L'occasion de faire le point sur l'enseignement du flamand en milieu scolaire.

FLANDRE.

L'ENSEIGNEMENT DU FLAMAND CONTINUE SA PROGRESSION

Le collège de Wormhout a ouvert une section langue flamande en quatrième, tandis que les établissements de Bailleul proposent toujours l'apprentissage en 6e et 3e, a indiqué Jean-Paul Couché, co-président de l'Institut de la langue régionale flamande. À cela, il faut ajouter Cassel dont des élèves de troisième ont passé le brevet en langue flamande et le collège de Crochte, qui vient de lancer sa filière flamande. « *Les chiffres sont assez positifs, nous avons 170 élèves dans les écoles publiques et 300 dans les écoles privées.* » De plus, des enseignants se forment pour développer des filières flamandes dans leur établissement comme à Crochte.

> **"Les chiffres sont assez positifs, nous avons 170 élèves dans les écoles publiques et 300 dans les écoles privées."**
> JEAN-PAUL COUCHÉ

Les membres de l'Institut de la langue régionale flamande ont obtenu en 2021 que le flamand soit reconnu par l'Éducation nationale. PHOTO ARCHIVES STÉPHANE MORTAGNE

En dehors du milieu scolaire, les cours pour adultes se développent dans le bon sens. Une trentaine de personnes bénéficient des cours de flamand dans un bassin allant de Dunkerque à Flêtre. « *Au total, environ 900 à 1000 personnes qui apprennent le flamand par an* », se félicite Jean-Paul Couché.

DES AVANCÉES QUI RESTENT RELATIVES

Cependant, si les chiffres sont favorables, cela ne reste que de petits gains. En effet, lors de la rentrée en 2024, l'association n'a pas pu communiquer avec les familles avant le 8 septembre. Le conseil souhaite qu'une politique active de « recrutement » soit mise en place dès le mois de mars. Dans un second temps, l'Institut de la langue flamande envisage de mener une campagne de promotion dans les communes autour des villes où la langue flamande est enseignée.

De plus, Jean-Paul Couché voudrait que la loi Molac (*) soit imposée dans tous les établissements sur le territoire. Il estime par ailleurs que l'enseignement des langues régionales est « *la dernière roue du carrosse* » dans le domaine des financements. Si la Région apporte une grande partie des subventions, le Département et les communautés de communes en donnent assez peu. Autre problème, celui de la formation des enseignants : ces derniers doivent suivre une formation supérieure pour éviter de se retrouver dépassés par leurs élèves. ■

HUGO PAILLART (CLP)

(*) Loi Molac : portée par le député Paul Molac, elle a pour but de protéger les langues régionales et les promouvoir.

Où en est la création d'un office public ?

« *Les signaux sont très positifs* », pour Jean-Paul Couché, co-président de l'Institut de la langue régionale flamande (ILRF). La Région a donné son accord pour que le projet d'office public de la langue flamande occidentale, destiné à valoriser la langue régionale, voie le jour. La nomination de Frédéric Dulot comme conseiller à la Région sur les questions flamandes peut, selon l'ILRF, faire avancer les choses.

La création de cet office pourrait toutefois prendre du temps. Le projet doit encore être débattu au sein de diverses instances. Une réunion est prévue à la fin du mois avec le ministère de la culture, le rectorat et la Région, avant une autre, courant novembre, entre l'ANVT, le rectorat et la Région. Une consultation des élus locaux est ensuite prévue en décembre.

« *La création des offices ne peut se faire sans l'assentiment des élus locaux, départementaux et régionaux*, explique Jean-Paul Couché. *En théorie, on devrait pouvoir ouvrir le premier office dans le courant du premier semestre de 2025.* » ■